



ÉLABORATION DU SCOT





Commission du 14 mars 2023 Actualisation de la consommation d'espaces et échanges avant arrêt du projet















Objectifs de la Commission

SOMMAIRE

- Les principaux objets des retours PPA et les points d'arbitrages nécessitant votre validation.
- Actualisation des chiffres de consommation d'espaces de 2011 à 2021 : une capacité de consommation d'espaces de 8ha supplémentaires à ventiler dans le projet de territoire.
- × Présentation succincte des indicateurs de suivi.



Synthèse des retours PPA

6 retours suite à la réunion du 13 février :

- SCoT Ouest des Alpes-Maritimes
- Région SUD PACA
- × DDT
- Chambre d'agriculture
- France Nature Environnement
- Conseil départemental



Synthèse des retours PPA

Des retours sans incidences sur le DOO

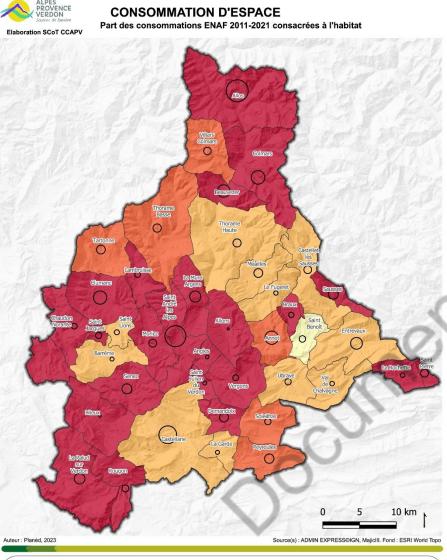
- Les retours concernant la forme (demande de précisions, reformulations, etc)
 n'entraînant pas de changements fondamentaux ont été traités directement par les équipes techniques et validés par l'accompagnement juridique.
- Des questionnements sur le choix du projet: ne modifient pas le DOO ⇔ trouvent leurs réponses dans la justification des choix.
- La Région souligne une perspective démographique (+0,64%/an) ambitieuse ⇔ choix de scénario explicité dans la justification des choix / respecte le SRADDET (+0,6%/an).

Des retours nécessitant arbitrage :

- Demande de la Région de fixer un objectif de réhabilitation des logements du parc ancien (50% d'ici 2050 dans le SRADDET). Proposition d'afficher « tendre vers un objectif de 50 % ».
- Demande la DDT/Région/chambre d'agriculture d'afficher les objectifs de densités ainsi que de traduire des objectifs de mixité sociale.

000

Rappel: éléments présentés en commissions



	Densité 10 dernières années (MAJIC) Log/ha	Densité densification Log/ha	Densité extension Log/ha
Pôles principaux	12	19	30
Pôles intermédiaires	8	17	22
Allos	13	20	35
Pôles villageois	7	13	15

Part des consommations ENAF consacrées à la production d'habitat en ha

inférieure à 25%
inférieure à 25%
entre 25% et 50%
entre 50% et 75%
entre 75% et 100%

Consommations ENAF consacrées à la production d'habitat en ha



ooo Arbitrage: proposition d'objectifs de densité

Les documents d'urbanisme locaux visent une production moyenne de logements à l'hectare qui doit tendre par pôle, aux objectifs suivants :

	Nombre de logements à produire	Nombre de logements moyen à l'hectare
Pôles principaux	368	20
Pôles intermédiaires	224	17
Allos	176	25
Pôles villageois	194	13
TOTAL	962	

Cet objectif se calcule en prenant en compte l'ensemble des espaces concernés par la production de logements : divisions parcellaires, dents creuses, nouvel espace urbanisé en extension ou en densification, espaces déjà artificialisés.



Arbitrage: gestion ressource en eau

 Un ajout dans la prescription P32 : « Sur les communes connaissant des tensions importantes et régulière relatives à la ressource en eau, les équipements consommateurs d'eau qui n'assurent pas d'alimentation (piscine, bassin etc...) sont interdits »



Arbitrage : Les énergies renouvelables

Ajout en P23 : « La part essentielle de production de photovoltaïque au sol devra être engagée d'ici 2031. »

Points clés de la loi d'accélération des énergies renouvelables :

- Faciliter la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.
- Identifier les « zones d'accélération » par les communes pour l'implantation des EnR. Ces zones seront opposables et inscrites dans les documents d'urbanisme locaux.
- Permettre l'installation de photovoltaïque aux abords des autoroutes et routes à grande circulation.
- Permettre l'implantation en loi Littoral de panneaux photovoltaïques au sol en discontinuité.
- Imposer l'équipement des parkings extérieurs existants de plus de 1500 m² en ombrières photovoltaïques.
- Encadrer l'agrivoltaïsme : les installations agrivoltaïques devront permettre de créer, maintenir ou développer une production agricole, qui devra rester l'activité principale, et devront être réversibles. Un décret déterminera les conditions de déploiement et d'encadrement de l'agrivoltaïsme.



Arbitrage: trame noire

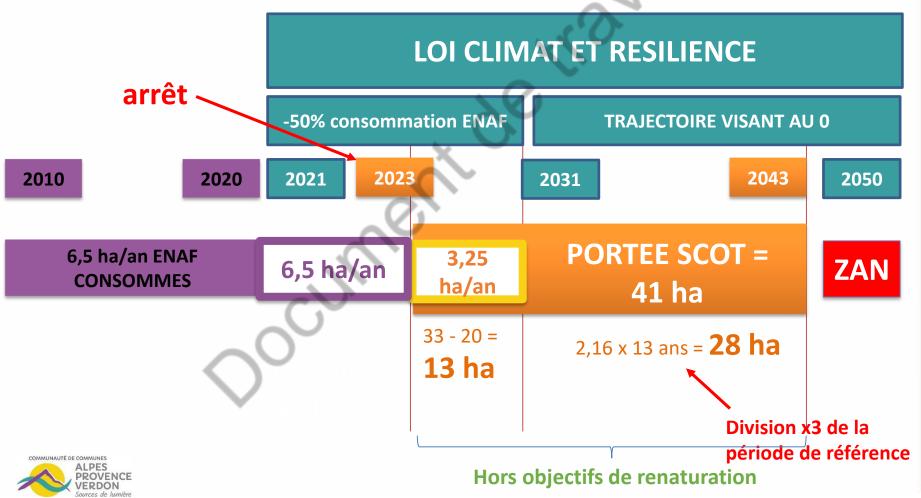
- Corridors noirs: corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes en lien avec le degré de luminosité artificielle nocturne imposé par le réseau d'éclairage.
- Ajout en P3 d'une phrase sur la trame noire « Les documents d'urbanisme identifient des corridors noirs correspondant à des zones de moindre pollution lumineuse en s'appuyant sur la connaissance des éléments d'intérêt écologique de leur territoire de manière à limiter l'éclairage public à proximité des réservoirs de biodiversité et au droit des corridors écologiques. » dans une recommandation nouvelle sur les continuités écologiques



Rappel scénario choisi le 1^{er} décembre 2022

Scénario envoyé aux PPA avec chiffres consommation d'espaces (2010-2020)

PRISE EN COMPTE DÈS 2021





Déclinaisons par grandes destinations

Scénario envoyé aux PPA avec chiffres consommation d'espaces (2010-2020)

	Consommation en hectares TOTAL
Activités économiques	
et agricoles	10
Développement	
touristique	5
TOTAL	15



Besoin exprimé lors de la commission **Economie**



La variable d'ajustement est donc l'habitat



Répartition par destinations

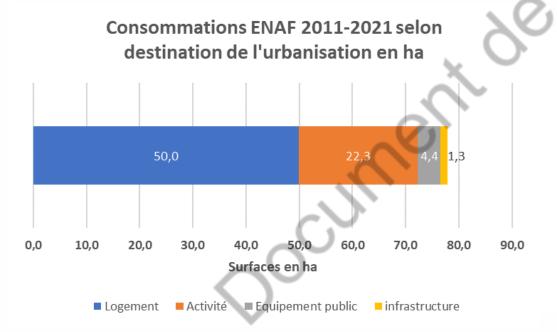
Activités économiques et agricoles	10
Développement touristique	5
Logements et équipements associés	26
TOTAL	41

000

Consommation d'espaces (2011-2021)

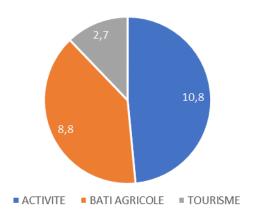
77,9 ha consommés entre 2011 et 2021 :

- 64% pour le logement,
- 29% pour les activités,
- 6% pour les équipements publics,
- 1% pour les infrastructures.



Détail des 22,3 ha d'activités :





- 48,5% d'activités
- 39,5% de bâtiments agricoles,
- 12% lié au tourisme

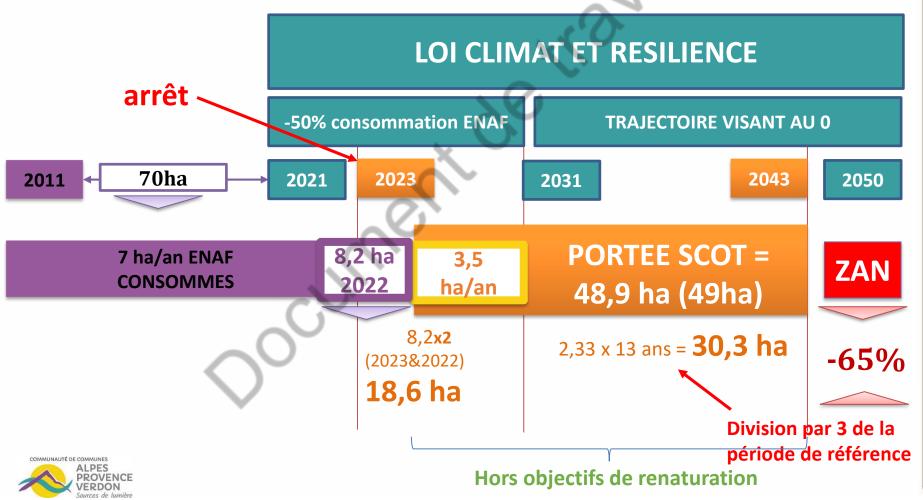






Actualisation du scénario avec les chiffres consommation d'espace (2011-2021)

PRISE EN COMPTE DÈS 2021





Déclinaisons par grandes destinations

Scénario 41ha	Consommation en hectares TOTAL	Scénario 49ha	Consommation en hectares TOTAL
Activités économiques et agricoles	10	Activités économiques,	
Développement touristique	5	agricoles et ENR Développement	18
TOTAL	15	touristique	5
		TOTAL	23

- Proposition d'ajouter les 8ha supplémentaires pour les besoins d'activités économiques, l'agriculture et les ENR
- Rappel: le DOO offre la possibilité de reventiler, au gré des évaluations du SCoT, les objectifs de consommation d'espaces selon les différents destinations

	Répartition par destinations
Activités économiques, agricoles et ENR	18
Développement touristique	5
Logements et équipements associés	26
TOTAL	49



Traduction pour le DOO

	Consommatio n 2023-2032 (ha)	Consommation 2033-2043 (ha)	Total (2023-2043)
Logements et équipements associés	17	9	26
Activités économiques, agricoles et production d'énergies renouvelables	4	14	18
Développement touristique	2,5	2,5	5
TOTAL	23,5	25,5	49

	Logements à produire pour les 20 ans du SCoT	Part de logements vacants	Part de logements densification et divisons parcellaires	Part de logements extension
Pôles principaux	460	20%	70%	10%
Pôles intermédiaires	280	20%	40%	40%
Allos	200	12%	30%	58%
Pôles villageois	220	12%	78%	10%
TOTAL	1 160	17%	58%	25%



Qu'est-ce que les indicateurs de suivi?



Peut être organisé en trois parties, selon leurs objectifs :

- L'alimentation d'indicateurs basiques permettant de mettre à jour le profil du territoire en matière économique et sociodémographique. Ces indicateurs pourront être rapprochés de l'Inter SCoT afin de pouvoir comparer entre eux les territoires ;
- Le **suivi de l'efficacité** des orientations du SCoT ;
- Le suivi des impacts du SCoT dans le cadre de son évaluation environnementale.



Quelques indicateurs de suivi



Indicateurs sur les paysages

- Taux d'éléments requalifiés et/ou valorisés inscrits à l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme.
- Nombre de communes ayant réalisé un inventaire des paysages à protéger, à mettre en valeur et à requalifier.
- Nombre de RLP réalisés.
-



Indicateurs sur le logement

- Evolution du type des typologies.
- Nombre de logement mis en chantier.
- Nombre de logement vacant.
- Part de maisons individuelles dans le total
- Part RS /RP.
- **V**1



Indicateurs pour la préservation et mise en valeur des ressources naturelles

- Indice linéaire de perte (ILP) en eau potable.
- Quantité d'eau consommée par habitant.
- Nombre d'installations d'assainissement autonomes en conformité.
-

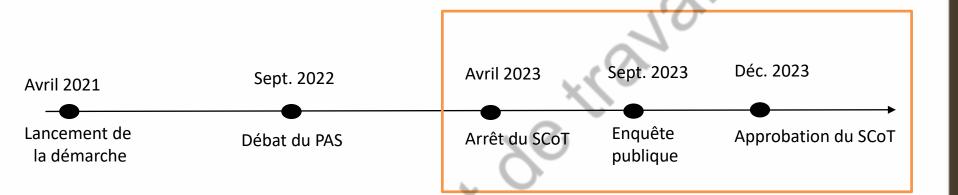


Indicateurs de développement économique et touristique

- Evolution du nombre d'emplois dans les centres-bourgs.
- Taux d'occupation des ZAE et extensions des zones existantes voire création.
- Nombre d'emploi par secteurs
- Fréquentation touristique (par sites)
-



Les prochaines étapes





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ÉLABORATIO. DU SCOT





Merci de votre participation







